

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
de la cohésion des territoires

Direction de la sécurité de l'aviation civile

Décision du 20 mars 2023

portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Nord)

NOR : TREA2307447S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu le code de la commande publique ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10, 73 et 162 ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu la décision du 27 décembre 2022 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord ;

Vu la convention de délégation de gestion du 21 décembre 2021 entre la DSAC Nord et le secrétariat interrégional Nord,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitations aériens » à :

M. Richard Thummel, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord ;

M. Thomas Vezin, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, adjoint au directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord, chargé des affaires techniques ;

Mme Isabelle Raulet, attachée d'administration de l'État, cheffe de cabinet.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitations aériens », dans la limite de 15 000 euros hors taxes, à :

M. Sébastien Montet, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, chef du département « surveillance Roissy » ;

M. Franck Besse, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, adjoint au chef du département « surveillance Roissy » ;

M. Laurent Breton, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile hors classe, délégué Hauts-de-France Nord ;

M. Mohamed Hamdi, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe normale, délégué Hauts de France Sud ;

M. Jean-Olivier Revouy, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle, adjoint au délégué Hauts-de-France Nord ;

M. Pascal Miara, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle, adjoint au délégué Hauts-de-France Sud.

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer les marchés publics et les accords-cadres en qualité de pouvoir adjudicateur à :

M. Richard Thummel, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord ;

M. Thomas Vezin, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, adjoint au directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord, chargé des affaires techniques ;

Mme Isabelle Raulet, attachée d'administration de l'État, cheffe de cabinet.

Article 4

La décision du 17 mars 2022 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Nord) est abrogée.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait le 20 mars 2023.

P. CIPRIANI